



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des salaires des infirmiers de la fonction publique territoriale

Question écrite n° 34961

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmiers de la fonction publique territoriale. Le Ségur de la santé a permis de redonner des moyens considérables pour l'hôpital public : investissements accrus et augmentations salariales ont été actés pour améliorer la prise en charges des patients et le quotidien des soignants. 8,2 milliards d'euros par an seront ainsi alloués pour revaloriser les métiers des établissements de santé et des Ehpad. Néanmoins, les infirmiers de la fonction publique territoriale n'ont pas été inclus dans ces revalorisations financières lors du Ségur de la santé. Il s'agit pourtant de secteurs similaires dont les personnels ont les mêmes qualifications et exercent les mêmes missions que leurs homologues médicaux. Le lieu d'exercice est souvent la seule chose qui diffère. Cette différence de traitement est perçue comme une injustice. Ces secteurs, déjà en proie à de grandes difficultés de recrutement et à des départs de professionnels découragés et épuisés, sont de moins en moins attractifs. Pourtant, ces services, au premier rang desquels les aidants à domicile, sont indispensables dans le cadre d'une politique de maintien à domicile souhaitée par le Gouvernement. Aussi, il lui demande si l'État envisage de revaloriser les salaires des infirmiers appartenant à la fonction publique territoriale.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34961

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Transformation et fonction publiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2020](#), page 9139

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)